



Comité syndical du mardi 19 mai 2026

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE

| Numéro de délibération | Intitulé | Vote |
|------------------------|---|----------|
| 19052026-1 | Installation des délégués | Approuvé |
| 19052026-2 | Election du Président, des Vice-Présidents et des membres du bureau | Approuvé |
| 19052026-3 | Indemnités de fonction | Approuvé |
| 19052026-4 | Délégations | Approuvé |
| 19052026-5 | Election des délégués titulaires et suppléants à Valor'Aisne | Approuvé |
| 19052026-6 | Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) | Approuvé |
| 19052026-7 | Désignation d'un délégué titulaire élu et d'un délégué suppléant à l'association AMORCE | Approuvé |
| 19052026-8 | Désignation d'un délégué des élus au Comité National d'Action Sociale (CNAS) | Approuvé |

Fait à Laon, le **27 MAI 2026**

Le Président,

Eric DELHAYE





**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leully 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 19 MAI 2026**

Date de la convocation : 13 mai 2026

Date d'affichage : 13 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 19 mai à 17 heures 30, le comité syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Eric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames DHENNEQUIN Agnès, LEMPEREUR Laurène, VALDEGAMBERI Edwige,
Messieurs BOURGEOIS Jean Luc, BOURGEOIS Louis, BUVRY Benoit, DE CUBBER
Jacques, DELHAYE Eric, EZZEL Mohammed, FRAISE Mathieu, LAHYANI Driss,
LAMBERT Christian, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, PIRE Philippe, VIANAS
Jean Marc

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Mesdames BRICOT Martine, COMARE Isabelle, Messieurs BRATEAU Stéphane,
CHRISTODOULOU Guillaume, DAIME Marc, MERLO Jean Marie, VANDOIS Dany

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames DELPECH Nadège, LEGRAND Estelle, Messieurs ANANIE Christophe,
BITEBIERE Bernard, BONAMOUR DU TARTRE Eric, BOUDSOCQ Didier, FORET
Pascal, GRAZINA BOULANDE Emmanuel, LE RUDULIER Guillaume, MIGNOT Philippe,
MORLET Vincent, WARNIER Eddy

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DE BROUWER Monique, DEGREMONT Nathalie, GOOSSENS Françoise,
HERBERT Annie, Messieurs CHIGNOLA Jérôme, CROSSE Sylvain, DUCAT Philippe, LE
GOUELLEC Jean-Marc, RAULIN Patrick, THIRAUTL Alexis

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants avant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BOVE Nathalie, DELAMOTTE Annick, LEBEL Béatrice, LEFEBVRE Sylviane, MONTEFUSCO Danielle

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET Geneviève

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames ERUDAL Michelle, PONCELET Anne, Messieurs DUFOUR Alexandre, PINCHON Didier

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants n'ayant pas voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame QUATREVAUX Elyse, Monsieur FOUCHAUX Daniel

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs BRIQUET Fabrice, CAMPIGLIO Vincent, FRANQUE Sébastien, MASSART Johnny, TUTIN Gérard

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs CALO Philippe, MICHEL Frédéric, PIERSON Vincent

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur LELONG Luc

Etaient absents excusés avant donnés pouvoirs :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Monsieur CHARLES Gérard à Madame LEBEL Béatrice

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur DA ENCARNACAO Paolo à Madame PONCELET Anne

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames FAUCHEUX Géraldine, MEZZAROBBA Patricia, Messieurs AMY Robert, PIERRE Dominique

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TENAILLON Marie-Angéline, Monsieur BOULLON Stéphane

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :
Mesdames MAINRECK Estelle, SECLIER Valérie, CHAPOULIE Céline

Assistaient à la réunion en application de l'article L. 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Emeline BISTER, Directrice Générale, Maddison GIERA, assistante administrative des marchés publics, Alexia PICART, agent d'accueil, Messieurs David COLOMBO, responsable d'exploitation, Hubert DUCATILLON responsable du garage, Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Jonathan ROETTGER, responsable de l'accueil, la communication et la pré-collecte et maintenance des bacs.

Monsieur Benoit BUVRY a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 55

Quorum : 28

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 55

19052026-1 Installation des délégués

Après avoir procédé à l'appel et constaté que le quorum est atteint, Monsieur Le Président sortant ouvre la séance et accueille les nouveaux délégués. Il déclare les nouveaux délégués, au nombre de 55 titulaires et 55 suppléants, installés dans leur fonction.

En application des dispositions de l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il cède la présidence au plus âgé des délégués présents, Monsieur Louis BOURGEOIS.

Fait et délibéré les an, mois et jours susdits

Le Président


Eric DELHAYE

Le Secrétaire.

Benoit BUVRY


Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leully 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 19 MAI 2026**

Date de la convocation : 13 mai 2026

Date d'affichage : 13 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 19 mai à 17 heures 30, le comité syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires avant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames DHENNEQUIN Agnès, DUPONT Séverine (voix délibérative à partir du 1^{er} vice-président), LEMPEREUR Laurène, VALDEGAMBERI Edwige, Messieurs BOURGEOIS Jean Luc, BOURGEOIS Louis, BUVRY Benoit, DE CUBBER Jacques, DELHAYE Eric, EZZEL Mohammed, FRAISE Mathieu, LAHYANI Driss, LAMBERT Christian, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, PIRE Philippe, VIANAS Jean Marc

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Mesdames BRICOT Martine, COMARE Isabelle, Messieurs BRATEAU Stéphane, CHRISTODOULOU Guillaume, DAIME Marc, MERLO Jean Marie, VANDOIS Dany

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames DELPECH Nadège, LEGRAND Estelle, Messieurs ANANIE Christophe, BITEBIERE Bernard, BONAMOUR DU TARTRE Eric, BOUDSOCQ Didier, FORET Pascal, GRAZINA BOULANDE Emmanuel, LE RUDULIER Guillaume, MIGNOT Philippe, MORLET Vincent, WARNIER Eddy

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DE BROUWER Monique, DEGREMONT Nathalie, GOOSSENS Françoise, HERBERT Annie, Messieurs CHIGNOLA Jérôme, CROSSE Sylvain, DUCAT Philippe, LE GOUELLEC Jean-Marc, RAULIN Patrick, THIRAUT Alexis

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants avant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BOVE Nathalie (voix délibérative uniquement pour le Président), DELAMOTTE Annick (voix délibérative uniquement pour le Président), LEBEL Béatrice, LEFEBVRE Sylviane, LETOT-DURANDE Sylvie (voix délibérative à partir du 1^{er} vice-président), MONTEFUSCO Danielle

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET Geneviève

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Madame ERUDAL Michelle Messieurs DUFOUR Alexandre, PINCHON Didier

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants n'ayant pas voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Madame QUATREVAUX Elyse, Monsieur FOUCHAUX Daniel

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs BRIQUET Fabrice, CAMPIGLIO Vincent, FRANQUE Sébastien, MASSART Johnny, TUTIN Gérard

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs CALO Philippe, MICHEL Frédéric, PIERSON Vincent

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur LELONG Luc

Etaient absents excusés avant donnés pouvoirs :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Monsieur CHARLES Gérard à Madame LEBEL Béatrice

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur DA ENCARNACAO Paolo à Madame PONCELET Anne

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames FAUCHEUX Géraldine, MEZZAROBBA Patricia, Messieurs AMY Robert, PIERRE Dominique

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TENAILLON Marie-Angéline, Monsieur BOULLON Stéphane

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames MAINRECK Estelle, SECLIER Valérie, CHAPOULIE Céline

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Emeline BISTER, Directrice Générale, Maddison GIERA, assistante administrative des marchés publics, Alexia PICART, agent d'accueil, Messieurs David COLOMBO, responsable d'exploitation, Hubert DUCATILLON responsable du garage, Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Jonathan ROETTGER, responsable de l'accueil, la communication et la pré-collecte et maintenance des baes.

Monsieur Benoit BUVRY a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 55

Quorum : 28

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 55

19052026-2 Election du Président, des Vice-présidents et des membres du bureau

Selon l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est composé du Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents.

Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des Vice-Présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des 2ème et 3ème aliéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Dans ce cas, les 2ème et 3ème alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables (cet article concerne les indemnités).

Selon l'article L 2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

En application des dispositions de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'élection du Président, le plus âgé des membres présents prend la présidence. Il vérifie que le quorum est atteint.

Monsieur Louis BOURGEOIS, le plus âgé des membres, prend la présidence. Il rappelle que le quorum est atteint.

1 Constitution du bureau de vote

Le comité syndical désigne deux assesseurs, Messieurs Philippe PIRE et Driss LAHYANI.

2 Election du Président

Le Président, après avoir donné lecture des dispositions ci-dessus, invite le comité à procéder à l'élection du Président.

Les candidats se présentent.

Candidature présentée :
Monsieur Eric DELHAYE

Le vote donne les résultats suivants :

Voix obtenues : 50
Voix contre : 2
Abstentions : 3

Monsieur Eric DELHAYE, seul candidat, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

3 Création des postes de Vice-Présidents et autres membres du bureau et constitution du bureau

Monsieur Eric DELHAYE, Président nouvellement élu, invite le comité syndical à arrêter le nombre de Vice-Présidents et autres membres du bureau à élire.

Il précise qu'en application des délibérations antérieures, le bureau du SIRTOM disposait à ce jour d'un Président, de 4 Vice-Présidents et de 10 autres membres.

Il propose de maintenir le nombre de Vice-Présidents à quatre et le nombre des autres membres à dix.

Le comité syndical après en avoir délibéré par 55 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention.

Arrête à quatre le nombre de Vice-Présidents et à dix le nombre des autres membres du bureau à élire.

Par conséquent le bureau sera constitué de quinze membres :

- le Président
- quatre Vice-Présidents
- dix autres membres.

Le Président annonce que Madame Séverine DUPONT, déléguée titulaire et Madame Sylvie LETOT DURANDE, déléguée suppléante viennent d'arriver et qu'elles ont voix délibérative. Par conséquent, Madame Nathalie BOVE et Madame Annick DELAMOTTE ne prennent plus part aux votes. Le nombre de votants est inchangé.

4 Election des Vice-Présidents

4-1 Election du premier Vice-Président

Il est procédé dans les mêmes formes que pour l'élection du Président, et sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE, à l'élection du premier Vice-Président.

Candidature(s) présentée(s) :

Monsieur Philippe DUCAT

Le vote donne les résultats suivants :

Voix obtenues : 54

Voix contre : 0

Abstention : 1

Monsieur Philippe DUCAT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

4-2 Election du deuxième Vice-Président

Il est procédé dans les mêmes formes que pour l'élection du Président, et sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE, à l'élection du deuxième Vice-Président.

Candidature(s) présentée(s) :

Madame Martine BRICOT

Le vote donne les résultats suivants :

Voix obtenues : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

Madame Martine BRICOT ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée deuxième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

4-3 Election du troisième Vice-Président

Il est procédé dans les mêmes formes que pour l'élection du Président, et sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE, à l'élection du troisième Vice-Président.

Candidature(s) présentée(s) :

Monsieur Christophe ANANIE

Le vote donne les résultats suivants :

Voix obtenues : 53

Voix contre : 0

Abstentions : 2

Monsieur Christophe ANANIE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

4-4 Election du quatrième Vice-Président

Il est procédé dans les mêmes formes que pour l'élection du Président, et sous la présidence de Monsieur Eric DELHAYE, à l'élection du quatrième Vice-Président.

Candidature(s) présentée(s) :

Monsieur Benoit BUVRY

Le vote donne les résultats suivants :

Voix obtenues : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Benoit BUVRY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.

4-5 Election des autres membres du Bureau

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection des autres membres du bureau.

Le comité syndical a arrêté le nombre des autres membres à élire à dix, le Président et les Vice-Présidents étant membres de droit.

Candidature(s) présentée(s) :

Monsieur Guillaume CHRISTODOULOU

Le vote donne les résultats suivants :

Voix obtenues : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Guillaume CHRISTODOULOU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} membre du bureau et a été immédiatement installé.

Candidature(s) présentée(s) :

Monsieur Jean-Marie MERLO

Le vote donne les résultats suivants :

Voix obtenues : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Jean-Marie MERLO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^e membre du bureau et a été immédiatement installé.

Candidature(s) présentée(s) :

Madame Nathalie DEGREMONT

Le vote donne les résultats suivants :

Voix obtenues : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

Madame Nathalie DEGREMONT ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée 3^e membre du bureau et a été immédiatement installée.

Candidature(s) présentée(s) :

Monsieur Jérôme CHIGNOLA

Le vote donne les résultats suivants :

Voix obtenues : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Jérôme CHIGNOLA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^e membre du bureau et a été immédiatement installé.

Candidature(s) présentée(s) :

Monsieur Eddy WARNIER

Le vote donne les résultats suivants :

Voix obtenues : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Eddy WARNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^e membre du bureau et a été immédiatement installé.

Candidature(s) présentée(s) :

Monsieur Philippe PIRE

Le vote donne les résultats suivants :

Voix obtenues : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Philippe PIRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 6^e membre du bureau et a été immédiatement installé.

Candidature(s) présentée(s) :

Madame Estelle LEGRAND

Le vote donne les résultats suivants :

Voix obtenues : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

Madame Estelle LEGRAND ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée 7^e membre du bureau et a été immédiatement installée.

Candidature(s) présentée(s) :

Monsieur Driss LAHYANI

Le vote donne les résultats suivants :

Voix obtenues : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Driss LAHYANI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8^e membre du bureau et a été immédiatement installé.

Candidature(s) présentée(s) :

Madame Séverine DUPONT

Le vote donne les résultats suivants :

Voix obtenues : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

Madame Séverine DUPONT ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée 9^e membre du bureau et a été immédiatement installée.

Candidature(s) présentée(s) :

Madame Edwige VALDEGAMBERI

Le vote donne les résultats suivants :

Voix obtenues : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

Madame Edwige VALDEGAMBERI ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée 10^e membre du bureau et a été immédiatement installée.

4-6 Lecture de la charte de l'élu local par le Président

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1.

Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, de la section 3 du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération, de la sous-section 4 de la section 2 du chapitre V du présent titre dans les communautés urbaines et les métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

Monsieur le Président donne lecture de la Charte de l'élu local.

Fait et délibéré les an. mois et jours susdits

Le Président



Eric DELHAYE

Le Secrétaire.



Benoit BUVRY

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leully 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 19 MAI 2026**

Date de la convocation : 13 mai 2026

Date d'affichage : 13 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 19 mai à 17 heures 30, le comité syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires avant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames DHENNEQUIN Agnès, DUPONT Séverine, LEMPEREUR Laurène, VALDEGAMBERI Edwige, Messieurs BOURGEOIS Jean Luc, BOURGEOIS Louis, BUVRY Benoit, DE CUBBER Jacques, DELHAYE Eric, EZZEL Mohammed, FRAISE Mathieu, LAHYANI Driss, LAMBERT Christian, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, PIRE Philippe, VIANAS Jean Marc

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Mesdames BRICOT Martine, COMARE Isabelle, Messieurs BRATEAU Stéphane, CHRISTODOULOU Guillaume, DAIME Marc, MERLO Jean Marie, VANDOIS Dany

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames DELPECH Nadège, LEGRAND Estelle, Messieurs ANANIE Christophe, BITEBIERE Bernard, BONAMOUR DU TARTRE Eric, BOUDSOCQ Didier, FORET Pascal, GRAZINA BOULANDE Emmanuel, LE RUDULIER Guillaume, MIGNOT Philippe, MORLET Vincent, WARNIER Eddy

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DE BROUWER Monique, DEGREMONT Nathalie, GOOSSENS Françoise, HERBERT Annie, Messieurs CHIGNOLA Jérôme, CROSSE Sylvain, DUCAT Philippe, LE GOUELLEC Jean-Marc, RAULIN Patrick, THIRAUTL Alexis

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants avant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames LEBEL Béatrice, LEFEBVRE Sylviane, LETOT-DURANDE Sylvie, MONTEFUSCO Danielle

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET Geneviève

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Madame ERUDAL Michelle Messieurs DUFOUR Alexandre, PINCHON Didier

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants n'ayant pas voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BOVE Nathalie, QUATREVAUX Elyse, DELAMOTTE Annick, Monsieur FOUCHAUX Daniel

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs BRIQUET Fabrice, CAMPIGLIO Vincent, FRANQUE Sébastien, MASSART Johnny, TUTIN Gérard

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs CALO Philippe, MICHEL Frédéric, PIERSON Vincent

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur LELONG Luc

Etaient absents excusés avant donnés pouvoirs :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Monsieur CHARLES Gérard à Madame LEBEL Béatrice

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur DA ENCARNACAO Paolo à Madame PONCELET Anne

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames FAUCHEUX Géraldine, MEZZAROBBA Patricia, Messieurs AMY Robert, PIERRE Dominique

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TENAILLON Marie-Angéline, Monsieur BOULLON Stéphane

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames MAINRECK Estelle, SECLIER Valérie, CHAPOULIE Céline

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Emeline BISTER, Directrice Générale, Maddison GIERA, assistante administrative des marchés publics, Alexia PICART, agent d'accueil, Messieurs David COLOMBO, responsable d'exploitation, Hubert DUCATILLON responsable du garage, Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Jonathan ROETTGER, responsable de l'accueil, la communication et la pré-collecte et maintenance des bacs.

Monsieur Benoit BUVRY a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 55

Quorum : 28

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 55

19052026-3 Indemnités de fonction

En application de l'article L 5211-12, les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un syndicat de communes dont le périmètre est supérieur à celui d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, d'une communauté de communes, d'une communauté urbaine, d'une communauté d'agglomération et d'une métropole pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président, correspondant soit au nombre maximal de vice-présidents qui résulterait de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-10 à l'organe délibérant qui comporterait un nombre de membres déterminé en application des III à VI de l'[article L. 5211-6-1](#), soit au nombre existant de vice-présidences effectivement exercées, si celui-ci est inférieur.

De manière dérogatoire, l'indemnité versée à un vice-président peut dépasser le montant de l'indemnité maximale prévue au premier alinéa du présent article, à condition qu'elle ne dépasse pas le montant de l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au président et que le montant total des indemnités versées n'excède pas l'enveloppe indemnitaire globale définie au deuxième alinéa.

Lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation.

Toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Le membre d'un organe délibérant d'établissement public de coopération intercommunale titulaire d'autres mandats électoraux, ou qui siège à ce titre au conseil d'administration d'un établissement public local, du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, au conseil d'administration ou au conseil de surveillance d'une société d'économie mixte locale ou qui préside une telle société ne peut recevoir, pour l'ensemble de ses fonctions, un montant total de rémunérations et d'indemnités de fonction supérieur à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire telle qu'elle est définie à l'article 1er de l'ordonnance [n° 58-1210 du 13 décembre 1958](#) portant loi organique relative à l'indemnité des membres du Parlement. Ce plafond s'entend déduction faite des cotisations sociales obligatoires.

Lorsqu'en application des dispositions de l'alinéa précédent, le montant total de rémunération et d'indemnité de fonction d'un membre d'un organe délibérant d'établissement public de coopération intercommunale fait l'objet d'un écrêtement, la part écrêtée est reversée au budget de la personne publique au sein de laquelle le membre d'un organe délibérant d'établissement public de coopération intercommunale exerce le plus récemment un mandat ou une fonction.

Il est proposé au comité syndical d'arrêter les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents selon les tableaux ci-dessous.

INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES PRESIDENTS

(valeur du point d'indice au 1^{er} janvier 2024)

| POPULATION (nombre d'habitants) | TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027) | INDEMNITE BRUTE (en euros) |
|--|---|---------------------------------------|
| Moins de 500 | 4.73 | 194.43 |
| De 500 à 999 | 6.69 | 274.99 |
| De 1 000 à 3 499 | 12.20 | 501.48 |
| De 3 500 à 9 999 | 16.93 | 695.91 |
| De 10 000 à 19 999 | 21.66 | 890.34 |
| De 20 000 à 49 999 | 25.59 | 1051.88 |
| De 50 000 à 99 999 | 29.53 | 1 213.84 |
| De 100 000 à 199 999 | 35.44 | 1456.77 |
| Plus de 200 000 | 37.41 | 1537.75 |

INDEMNITES DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES VICE-PRESIDENTS

(valeur du point d'indice au 1^{er} janvier 2024)

| POPULATION (nombre d'habitants) | TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027) | INDEMNITE BRUTE (en euros) |
|--|---|---------------------------------------|
| Moins de 500 | 1.89 | 78.69 |
| De 500 à 999 | 2.68 | 110.16 |
| De 1 000 à 3 499 | 4.65 | 191.14 |
| De 3 500 à 9 999 | 6.77 | 278.28 |
| De 10 000 à 19 999 | 8.66 | 355.97 |
| De 20 000 à 49 999 | 10.24 | 420.92 |
| De 50 000 à 99 999 | 11.81 | 485.45 |
| De 100 000 à 199 999 | 17.72 | 728.38 |
| Plus de 200 000 | 18.70 | 768.67 |

Le tableau annexe mentionné ci-dessus sera établi selon le modèle suivant :

TABLEAU ANNEXE
A LA DELIBERATION n°19052026-3 du 19 mai 2026

INDEMNITES DE FONCTION MENSUELLES
(Valeur du point d'indice au 1^{er} janvier 2024)

| Nom et Prénom | Fonction | Taux maximal (% de l'indice Brut 1027) | Montant en Euros |
|---------------|----------------|--|---------------------|
| | Président | 29.53 | 1 213.84 |
| | Vice-Président | 11.81 | 485.45 |
| | Vice-Président | 11.81 | 485.45 |
| | Vice-Président | 11.81 | 485.45 |
| | Vice-Président | 11.81 | 485.45 |
| TOTAL | | | 3155.64 |

Ces indemnités seront revalorisées selon l'indice du point majoré.

Le comité syndical après en avoir délibéré par 53 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 abstentions.
Décide l'attribution des indemnités de fonction des Président et Vice-Présidents selon les éléments ci-dessus.

Fait et délibéré les an. mois et jours susdits

Le Président


Eric DELHAYE

Le Secrétaire.

Benoit BUVRY


Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr



SIRTOM DU LAONNOIS

TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION n°19052026-3 du 19 mai 2026

INDEMNITES DE FONCTION MENSUELLES (Valeur du point d'indice au 1^{er} janvier 2024)

| Nom et Prénom | Fonction | Taux maximal (% de l'indice Brut 1027) | Montant en Euros |
|----------------------------|----------------|--|---------------------|
| Monsieur DELHAYE Eric | Président | 29.53 | 1 213.84 |
| Monsieur DUCAT Philippe | Vice-Président | 11.81 | 485.45 |
| Madame BRICOT Martine | Vice-Président | 11.81 | 485.45 |
| Monsieur ANANIE Christophe | Vice-Président | 11.81 | 485.45 |
| Monsieur BUVRY Benoit | Vice-Président | 11.81 | 485.45 |
| TOTAL | | | 3155.64 |

Ces indemnités seront revalorisées selon l'indice du point majoré.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leully 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 19 MAI 2026**

Date de la convocation : 13 mai 2026

Date d'affichage : 13 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 19 mai à 17 heures 30, le comité syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames DHENNEQUIN Agnès, DUPONT Séverine, LEMPEREUR Laurène, VALDEGAMBERI Edwige, Messieurs BOURGEOIS Jean Luc, BOURGEOIS Louis, BUVRY Benoit, DE CUBBER Jacques, DELHAYE Eric, EZZEL Mohammed, FRAISE Mathieu, LAHYANI Driss, LAMBERT Christian, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, PIRE Philippe, VIANAS Jean Marc

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Mesdames BRICOT Martine, COMARE Isabelle, Messieurs BRATEAU Stéphane, CHRISTODOULOU Guillaume, DAIME Marc, MERLO Jean Marie, VANDOIS Dany

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames DELPECH Nadège, LEGRAND Estelle, Messieurs ANANIE Christophe, BITEBIERE Bernard, BONAMOUR DU TARTRE Eric, BOUDSOCQ Didier, FORET Pascal, GRAZINA BOULANDE Emmanuel, LE RUDULIER Guillaume, MIGNOT Philippe, MORLET Vincent, WARNIER Eddy

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DE BROUWER Monique, DEGREMONT Nathalie, GOOSSENS Françoise, HERBERT Annie, Messieurs CHIGNOLA Jérôme, CROSSE Sylvain, DUCAT Philippe, LE GOUELLEC Jean-Marc, RAULIN Patrick, THIRAUTL Alexis

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants avant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames LEBEL Béatrice, LEFEBVRE Sylviane, LETOT-DURANDE Sylvie, MONTEFUSCO Danièle

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET Geneviève

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Madame ERUDAL Michelle Messieurs DUFOUR Alexandre, PINCHON Didier

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants n'ayant pas voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BOVE Nathalie, QUATREVAUX Elyse, DELAMOTTE Annick, Monsieur FOUCHAUX Daniel

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs BRIQUET Fabrice, CAMPIGLIO Vincent, FRANQUE Sébastien, MASSART Johnny, TUTIN Gérard

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs CALO Philippe, MICHEL Frédéric, PIERSON Vincent

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur LELONG Luc

Etaient absents excusés avant donnés pouvoirs :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Monsieur CHARLES Gérard à Madame LEBEL Béatrice

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur DA ENCARNACAO Paolo à Madame PONCELET Anne

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames FAUCHEUX Géraldine, MEZZAROBBA Patricia, Messieurs AMY Robert, PIERRE Dominique

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TENAILLON Marie-Angéline, Monsieur BOULLON Stéphane

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames MAINRECK Estelle, SECLIER Valérie, CHAPOULIE Céline

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Emeline BISTER, Directrice Générale, Maddison GIERA, assistante administrative des marchés publics, Alexia PICART, agent d'accueil, Messieurs David COLOMBO, responsable d'exploitation, Hubert DUCATILLON responsable du garage, Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Jonathan ROETTGER, responsable de l'accueil, la communication et la pré-collecte et maintenance des bacs.

Monsieur Benoit BUVRY a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 55

Quorum : 28

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 55

19052026-4 Délégations

En application des articles L 5211-10 et L 5711-1 du Code Général des collectivités territoriales, le comité syndical peut déléguer pour la durée de son mandat certaines de ses attributions au bureau ou au Président afin de faciliter la bonne marche de l'administration, à charge pour le Président d'en rendre compte au comité syndical.

Il est proposé que le comité syndical autorise le bureau :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant supérieur à 216 000 € HT et inférieur ou égal à 2 000 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants.
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant supérieur à 216 000 € HT et inférieur ou égal à 2 000 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Il est proposé également que le comité syndical autorise le Président :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur ou égal à 216 000€, ainsi que toute décision concernant leurs avenants.
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur ou égal à 216 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants.
- De procéder à la réalisation des emprunts destinés aux financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts dans la limite de 2 000 000 €.
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000€.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes, d'encaisser les différentes recettes liées aux remboursements de sinistres déclarés.

- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SIRTOM.
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.
- De négocier, rédiger et signer les contrats ou conventions, leurs avenants et toutes pièces subséquentes, avec les repreneurs de matériaux et éco-organismes.
- D'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui.
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissier de justice et experts, de signer toute pièce y afférente.
- D'autoriser, au nom du SIRTOM, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.
- De négocier, rédiger et signer toute convention d'occupation du domaine privé ou public ou de passage sur voie privée ou publique, du SIRTOM ou d'un tiers, ses avenants et toutes pièces subséquentes.
- De négocier, rédiger et signer les conventions relatives à l'implantation des bornes d'apport volontaire et autres contenants sur le domaine privé ou public, leurs avenants et toutes pièces subséquentes.
- De rédiger et signer tous règlements, conventions, avenants, pièces et actes relatifs au dispositif de prêt d'équipements dans le cadre d'une éco manifestation.
- De rédiger et signer les pièces relatives aux attributions d'aide financière pour l'achat d'éco-gobelets
- De rédiger et signer les conventions, avenants, pièces et actes relatifs au dispositif de prêt et financement de couches lavables.
- De rédiger ou modifier le règlement relatif à la collecte des déchets d'amiante à la déchetterie de Laon ainsi que toute pièce subséquente.
- De rédiger et signer les conventions de prestations de service, leurs avenants et toutes pièces subséquentes.
- De procéder aux commandes de fournitures et équipements, tant en fonctionnement qu'en investissement, par les centrales d'achat public de type UGAP, de signer tout acte ou toute pièce y afférent.
- De définir et arrêter les modalités de réforme les mieux adaptées en fonction de la typologie et l'état des biens meubles à réformer, à l'aliénation de gré à gré des biens réformés ainsi qu'à l'estimation de leur valeur résiduelle, de signer les contrats, les conditions générales et toutes pièces subséquentes concernant la vente par enchère des biens à réformer via la plate-forme dématérialisée retenue.
- De prendre et signer toutes décisions concernant l'acquisition de terrains.
- De procéder, aux dépôts des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du SIRTOM.
- A répondre aux futurs appels à projets CITEO, rédiger et signer les dossiers correspondants ainsi que tous les actes, contrats, conventions et pièces s'y rapportant et subséquents ainsi que leurs avenants.
- A procéder à toutes les formalités, publications et procédures nécessaires en vue de la faisabilité d'un projet d'implantation d'une centrale de panneaux photovoltaïques sur l'ancien CET.
- De rédiger et signer les conventions de partenariat avec les associations, collèges et lycées

Le comité syndical après en avoir délibéré par 55 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,
Décide d'adopter les délégations telles que proposées.

Fait et délibéré les an. mois et jours susdits

Le Président


Eric DELHAYE

Le Secrétaire.

Benoit BUVRY



Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leully 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 19 MAI 2026**

Date de la convocation : 13 mai 2026

Date d'affichage : 13 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 19 mai à 17 heures 30, le comité syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames DHENNEQUIN Agnès, DUPONT Séverine, LEMPEREUR Laurène, VALDEGAMBERI Edwige, Messieurs BOURGEOIS Jean Luc, BOURGEOIS Louis, BUVRY Benoit, DE CUBBER Jacques, DELHAYE Eric, EZZEL Mohammed, FRAISE Mathieu, LAHYANI Driss, LAMBERT Christian, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, PIRE Philippe, VIANAS Jean Marc

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Mesdames BRICOT Martine, COMARE Isabelle, Messieurs BRATEAU Stéphane, CHRISTODOULOU Guillaume, DAIME Marc, MERLO Jean Marie, VANDOIS Dany

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames DELPECH Nadège, LEGRAND Estelle, Messieurs ANANIE Christophe, BITEBIERE Bernard, BONAMOUR DU TARTRE Eric, BOUDSOCQ Didier, FORET Pascal, GRAZINA BOULANDE Emmanuel, LE RUDULIER Guillaume, MIGNOT Philippe, MORLET Vincent, WARNIER Eddy

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DE BROUWER Monique, DEGREMONT Nathalie, GOOSSENS Françoise, HERBERT Annie, Messieurs CHIGNOLA Jérôme, CROSSE Sylvain, DUCAT Philippe, LE GOUELLEC Jean-Marc, RAULIN Patrick, THIRAUTL Alexis

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants avant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames LEBEL Béatrice, LEFEBVRE Sylviane, LETOT-DURANDE Sylvie, MONTEFUSCO Danielle

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET Geneviève

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Madame ERUDAL Michelle Messieurs DUFOUR Alexandre, PINCHON Didier

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants n'ayant pas voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BOVE Nathalie, QUATREVAUX Elyse, DELAMOTTE Annick, Monsieur FOUCHAUX Daniel

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs BRIQUET Fabrice, CAMPIGLIO Vincent, FRANQUE Sébastien, MASSART Johnny, TUTIN Gérard

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs CALO Philippe, MICHEL Frédéric, PIERSON Vincent

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur LELONG Luc

Etaient absents excusés avant donnés pouvoirs :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Monsieur CHARLES Gérard à Madame LEBEL Béatrice

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur DA ENCARNACAO Paolo à Madame PONCELET Anne

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames FAUCHEUX Géraldine, MEZZAROBBA Patricia, Messieurs AMY Robert, PIERRE Dominique

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TENAILLON Marie-Angéline, Monsieur BOULLON Stéphane

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames MAINRECK Estelle, SECLIER Valérie, CHAPOULIE Céline

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Emeline BISTER, Directrice Générale, Maddison GIERA, assistante administrative des marchés publics, Alexia PICART, agent d'accueil, Messieurs David COLOMBO, responsable d'exploitation, Hubert DUCATILLON responsable du garage, Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Jonathan ROETTGER, responsable de l'accueil, la communication et la pré-collecte et maintenance des bacs.

Monsieur Benoit BUVRY a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 55

Quorum : 28

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 55

Les assesseurs sont Messieurs Philippe PIRE et Driss LAHYANI.

19052026-5 Election des délégués titulaires et suppléants à VALOR' AISNE

Il est rappelé que le SIRTOM, par délibération en date du 13 juin 2002, a adhéré au syndicat départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés de l'Aisne, Valor' Aisne.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 30 mars 2018 modifiant les statuts du syndicat départemental, le SIRTOM doit désigner 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants.

Monsieur Le Président souhaite connaître parmi les membres les candidats qui désirent être élus à VALOR' AISNE.

Les candidats se présentent.

Titulaires :

Monsieur DELHAYE Eric

Monsieur DUCAT Philippe

Madame BRICOT Martine

Monsieur ANANIE Christophe

Monsieur BUVRY Benoit

Monsieur CHRISTODOULOU Guillaume

Monsieur BRATEAU Stéphane

Monsieur LAHYANI Driss

Monsieur MERLO Jean Marie

Suppléants :

Madame COMARE Isabelle

Monsieur DAIME Marc

Madame DUPONT Séverine

Madame LEMPEREUR Laurène

Monsieur THIRAUT Alexis

Madame DREGREMONT Nathalie

Monsieur CROSSE Sylvain

Monsieur VANDOIS Denis
Monsieur DE CUBBER Jacques

Au vu du nombre de candidats, le comité syndical décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret (article L. 2121-21 du CGCT, articles 10 et 4 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020).

Le vote donne les résultats suivants :

Nombre de délégués : 55
Votants : 55
Voix obtenues : 55
Voix contre : 0
Abstention : 0

A l'unanimité sont élus et proclamés dans l'ordre de la liste :

Titulaires :

Monsieur DELHAYE Eric
Monsieur DUCAT Philippe
Madame BRICOT Martine
Monsieur ANANIE Christophe
Monsieur BUVRY Benoît
Monsieur CHRISTODOULOU Guillaume
Monsieur BRATEAU Stéphane
Monsieur LAHYANI Driss
Monsieur MERLO Jean Marie

Suppléants :

Madame COMARE Isabelle
Monsieur DAIME Marc
Madame DUPONT Séverine
Madame LEMPEREUR Laurène
Monsieur THIRAUT Alexis
Madame DREGREMONT Nathalie
Monsieur CROSSE Sylvain
Monsieur VANDOIS Denis
Monsieur DE CUBBER Jacques

Fait et délibéré les an, mois et jours susdits

Le Président

Eric DELHAYE



Le Secrétaire,

Benoît BUVRY



Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 19 MAI 2026**

Date de la convocation : 13 mai 2026

Date d'affichage : 13 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 19 mai à 17 heures 30, le comité syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires avant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames DHENNEQUIN Agnès, DUPONT Séverine, LEMPEREUR Laurène, VALDEGAMBERI Edwige, Messieurs BOURGEOIS Jean Luc, BOURGEOIS Louis, BUVRY Benoit, DE CUBBER Jacques, DELHAYE Eric, EZZEL Mohammed, FRAISE Mathieu, LAHYANI Driss, LAMBERT Christian, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, PIRE Philippe, VIANAS Jean Marc

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Mesdames BRICOT Martine, COMARE Isabelle, Messieurs BRATEAU Stéphane, CHRISTODOULOU Guillaume, DAIME Marc, MERLO Jean Marie, VANDOIS Dany

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames DELPECH Nadège, LEGRAND Estelle, Messieurs ANANIE Christophe, BITEBIERE Bernard, BONAMOUR DU TARTRE Eric, BOUDSOCQ Didier, FORET Pascal, GRAZINA BOULANDE Emmanuel, LE RUDULIER Guillaume, MIGNOT Philippe, MORLET Vincent, WARNIER Eddy

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DE BROUWER Monique, DEGREMONT Nathalie, GOOSSENS Françoise, HERBERT Annie, Messieurs CHIGNOLA Jérôme, CROSSE Sylvain, DUCAT Philippe, LE GOUELLEC Jean-Marc, RAULIN Patrick, THIRAULT Alexis

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants avant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames LEBEL Béatrice, LEFEBVRE Sylviane, LETOT-DURANDE Sylvie, MONTEFUSCO Danielle

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET Geneviève

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Madame ERUDAL Michelle Messieurs DUFOUR Alexandre, PINCHON Didier

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants n'ayant pas voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BOVE Nathalie, QUATREVAUX Elyse, DELAMOTTE Anniek, Monsieur FOUCHAUX Daniel

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs BRIQUET Fabrice, CAMPIGLIO Vincent, FRANQUE Sébastien, MASSART Johnny, TUTIN Gérard

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs CALO Philippe, MICHEL Frédéric, PIERSON Vincent

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur LELONG Luc

Etaient absents excusés avant donnés pouvoirs :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Monsieur CHARLES Gérard à Madame LEBEL Béatrice

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur DA ENCARNACAO Paolo à Madame PONCELET Anne

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames FAUCHEUX Géraldine, MEZZAROBBA Patricia, Messieurs AMY Robert, PIERRE Dominique

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TENAILLON Marie-Angéline, Monsieur BOULLON Stéphane

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames MAINRECK Estelle, SECLIER Valérie, CHAPOULIE Céline

Assistaient à la réunion en application de l'article L. 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Emeline BISTER, Directrice Générale, Maddison GIERA, assistante administrative des marchés publics, Alexia PICART, agent d'accueil, Messieurs David COLOMBO, responsable d'exploitation, Hubert DUCATILLON responsable du garage, Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Jonathan ROETTGER, responsable de l'accueil, la communication et la pré-collecte et maintenance des bacs.

Monsieur Benoit BUVRY a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 55

Quorum : 28

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 55

Les assesseurs sont Messieurs Philippe PIRE et Driss LAHYANI.

19052026-6 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

L'article L.1414-5 du CGCT impose la constitution d'une Commission d'appel d'offres (CAO) pour décider l'attribution des marchés passés selon la procédure formalisée dont la valeur prévisionnelle hors taxe est supérieure aux seuils européens.

Lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, la Commission d'appels d'offres est composée du président de cet établissement ou de ce syndicat ou son représentant, et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les candidatures prennent la forme d'une liste (articles D. 1411-5 et L. 2121-21 du CGCT).

Chaque liste comprend :

- les noms des candidats en nombre suffisant pour satisfaire le nombre total des sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L. 1411-5 II du CGCT) ;
- ou moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D. 1411-4 1er alinéa du CGCT). Le nombre des suppléants est égal à celui des titulaires (article L.1411-5 II du CGCT).

Le dépôt des listes s'effectue dans les conditions fixées par l'assemblée ou l'organe délibérant (article D.1411-5 du CGCT).

Par conséquent, Monsieur Le Président souhaite connaître parmi les membres les candidats qui désirent être élus à la Commission d'Appel d'Offres.

Les listes de candidats sont présentées.

Liste A :

Membres titulaires :

Madame Nathalie BOVE

Monsieur Johnny MASSART

Monsieur Philippe PIRE
Monsieur Benoit BUVRY
Monsieur LECOMTE Jacques

Membres suppléants
Madame Martine BRICOT
Monsieur Jean Marc VIANAS
Monsieur Philippe MAQUIN
Monsieur Jacques DE CUBBER
Monsieur Eric BONAMOUR DU TARTRE

Une seule liste ayant été présentée, le comité syndical décide à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres de la CAO.

Résultats

Membres titulaires :
Voix obtenues : 55
Voix contre : 0
Abstention : 0

Membres suppléants :
Voix obtenues : 55
Voix contre : 0
Abstention : 0

Proclamation est faite des membres de la Commission d'Appel d'Offres élus dans l'ordre de la liste :

Membres titulaires :
Madame Nathalie BOVE
Monsieur Johnny MASSART
Monsieur Philippe PIRE
Monsieur Benoit BUVRY
Monsieur LECOMTE Jacques

Membres suppléants
Madame Martine BRICOT
Monsieur Jean Marc VIANAS
Monsieur Philippe MAQUIN
Monsieur Jacques DE CUBBER
Monsieur Eric BONAMOUR DU TARTRE

Fait et délibéré les an, mois et jours susdits

Le Président

Eric DELHAYE

Le Secrétaire,

Benoit BUVRY

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 19 MAI 2026**

Date de la convocation : 13 mai 2026

Date d'affichage : 13 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 19 mai à 17 heures 30, le comité syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires avant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames DHENNEQUIN Agnès, DUPONT Séverine, LEMPEREUR Laurène, VALDEGAMBERI Edwige, Messieurs BOURGEOIS Jean Luc, BOURGEOIS Louis, BUVRY Benoit, DE CUBBER Jacques, DELHAYE Eric, EZZEL Mohammed, FRAISE Mathieu, LAHYANI Driss, LAMBERT Christian, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, PIRE Philippe, VIANAS Jean Marc

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Mesdames BRICOT Martine, COMARE Isabelle, Messieurs BRATEAU Stéphane, CHRISTODOULOU Guillaume, DAIME Marc, MERLO Jean Marie, VANDOIS Dany

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames DELPECH Nadège, LEGRAND Estelle, Messieurs ANANIE Christophe, BITEBIERE Bernard, BONAMOUR DU TARTRE Eric, BOUDSOCQ Didier, FORET Pascal, GRAZINA BOULANDE Emmanuel, LE RUDULIER Guillaume, MIGNOT Philippe, MORLET Vincent, WARNIER Eddy

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DE BROUWER Monique, DEGREMONT Nathalie, GOOSSENS Françoise, HERBERT Annie, Messieurs CHIGNOLA Jérôme, CROSSE Sylvain, DUCAT Philippe, LE GOUELLEC Jean-Marc, RAULIN Patrick, THIRAULT Alexis

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants avant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames LEBEL Béatrice, LEFEBVRE Sylviane, LETOT-DURANDE Sylvie, MONTEFUSCO Danièle

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET Geneviève

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Madame ERUDAL Michelle Messieurs DUFOUR Alexandre, PINCHON Didier

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants n'ayant pas voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BOVE Nathalie, QUATREVAUX Elyse, DELAMOTTE Anniek, Monsieur FOUCHAUX Daniel

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs BRIQUET Fabrice, CAMPIGLIO Vincent, FRANQUE Sébastien, MASSART Johnny, TUTIN Gérard

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs CALO Philippe, MICHEL Frédéric, PIERSON Vincent

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur LELONG Luc

Etaient absents excusés avant donnés pouvoirs :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Monsieur CHARLES Gérard à Madame LEBEL Béatrice

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur DA ENCARNACAO Paolo à Madame PONCELET Anne

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames FAUCHEUX Géraldine, MEZZAROBBA Patricia, Messieurs AMY Robert, PIERRE Dominique

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TENAILLON Marie-Angéline, Monsieur BOULLON Stéphane

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames MAINRECK Estelle, SECLIER Valérie, CHAPOULIE Céline

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Emeline BISTER, Directrice Générale, Maddison GIERA, assistante administrative des marchés publics, Alexia PICART, agent d'accueil, Messieurs David COLOMBO, responsable d'exploitation, Hubert DUCATILLON responsable du garage, Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Jonathan ROETTGER, responsable de l'accueil, la communication et la pré-collecte et maintenance des bacs.

Monsieur Benoît BUVRY a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 55

Quorum : 28

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 55

19052026-7 Désignation d'un délégué titulaire Elu et d'un délégué suppléant à l'Association

Par délibération en date du 5 décembre 2007, le comité syndical a décidé d'adhérer à l'association AMORCE (Association nationale des collectivités territoriales et des professionnelles pour la gestion des déchets, de l'énergie, des réseaux de chaleur et de froid, et de l'environnement).

L'association AMORCE regroupe des communes, des intercommunalités, des syndicats mixtes, des régies, des SEM, des départements, des régions, qui sont compétents en matière de gestion des déchets ménagers, des réseaux de chaleur et d'énergie.

Cette association a pour objectif d'échanger sur les expériences des uns et des autres sur les problèmes techniques, économiques, juridiques ou fiscaux.

Son rôle est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'Etat et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets par les collectivités territoriales.

Quels que soient les choix techniques, juridiques et financiers qu'elles font, un contrat permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de son propre équipement.

Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre ces solutions au niveau national et européen.

Actuellement, le calcul de la cotisation (1 291,75 € en 2026) se décompose de deux parts :

- Une part fixe
- Une part proportionnelle à la population.

Monsieur Le Président propose au comité syndical la désignation :

- d'un délégué titulaire
- d'un délégué suppléant

Le comité syndical par 55 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention.

Décide :

De désigner, pour représenter le SIRTOM à AMORCE, Monsieur Christophe ANANIE, délégué titulaire et Madame Geneviève HERMET, déléguée suppléante.

Fait et délibéré les an, mois et jours susdits

Le Président


Eric DELHAYE

Le Secrétaire,

Benoit BUVRY



Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leully 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 19 MAI 2026**

Date de la convocation : 13 mai 2026

Date d'affichage : 13 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 19 mai à 17 heures 30, le comité syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames DHENNEQUIN Agnès, DUPONT Séverine, LEMPEREUR Laurène, VALDEGAMBERI Edwige, Messieurs BOURGEOIS Jean Luc, BOURGEOIS Louis, BUVRY Benoit, DE CUBBER Jacques, DELHAYE Eric, EZZEL Mohammed, FRAISE Mathieu, LAHYANI Driss, LAMBERT Christian, LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, PIRE Philippe, VIANAS Jean Marc

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Mesdames BRICOT Martine, COMARE Isabelle, Messieurs BRATEAU Stéphane, CHRISTODOULOU Guillaume, DAIME Marc, MERLO Jean Marie, VANDOIS Dany

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames DELPECH Nadège, LEGRAND Estelle, Messieurs ANANIE Christophe, BITEBIERE Bernard, BONAMOUR DU TARTRE Eric, BOUDSOCQ Didier, FORET Pascal, GRAZINA BOULANDE Emmanuel, LE RUDULIER Guillaume, MIGNOT Philippe, MORLET Vincent, WARNIER Eddy

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames DE BROUWER Monique, DEGREMONT Nathalie, GOOSSENS Françoise, HERBERT Annie, Messieurs CHIGNOLA Jérôme, CROSSE Sylvain, DUCAT Philippe, LE GOUELLEC Jean-Marc, RAULIN Patrick, THIRAULT Alexis

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants avant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames LEBEL Béatrice, LEFEBVRE Sylviane, LETOT-DURANDE Sylvie, MONTEFUSCO Danielle

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET Geneviève

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Madame ERUDAL Michelle Messieurs DUFOUR Alexandre, PINCHON Didier

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants n'ayant pas voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BOVE Nathalie, QUATREVAUX Elyse, DELAMOTTE Annick, Monsieur FOUCHAUX Daniel

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs BRIQUET Fabrice, CAMPIGLIO Vincent, FRANQUE Sébastien, MASSART Johnny, TUTIN Gérard

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs CALO Philippe, MICHEL Frédéric, PIERSON Vincent

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur LELONG Luc

Etaient absents excusés avant donnés pouvoirs :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Monsieur CHARLES Gérard à Madame LEBEL Béatrice

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur DA ENCARNACAO Paolo à Madame PONCELET Anne

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames FAUCHEUX Géraldine, MEZZAROBBA Patricia, Messieurs AMY Robert, PIERRE Dominique

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Madame TENAILLON Marie-Angéline, Monsieur BOULLON Stéphane

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames MAINRECK Estelle, SECLIER Valérie, CHAPOULIE Céline

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Emeline BISTER, Directrice Générale, Maddison GIERA, assistante administrative des marchés publics, Alexia PICART, agent d'accueil, Messieurs David COLOMBO, responsable d'exploitation, Hubert DUCATILLON responsable du garage, Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Jonathan ROETTGER, responsable de l'accueil, la communication et la pré-collecte et maintenance des baes.

Monsieur Benoit BUVRY a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 55

Quorum : 28

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 55

19052026-8 Désignation d'un délégué des élus au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Par délibération en date du 17 juin 2003, le comité syndical a décidé d'adhérer au CNAS.

Cette adhésion s'est inscrite dans le cadre de la politique d'action sociale pour le personnel du SIRTOM que les dispositions de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique ont rendu obligatoire.

Suite au renouvellement du comité syndical, et en application de l'article 6 des statuts du CNAS il est nécessaire que l'organe délibérant désigne un délégué, représentant des élus, chargé de représenter le SIRTOM au sein du CNAS.

Le comité syndical par 55 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention.

Décide :

De désigner, Monsieur Benoit BUVRY, seul candidat, délégué des élus au Comité National d'Action Sociale.

Fait et délibéré les an, mois et jours susdits

Le Président

Eric DELHAYE



Le Secrétaire,

Benoit BUVRY



Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr